

## DÉLIBÉRATION

---

### Délibération n° 2011-005 du 30 août 2011 portant adoption du rapport mentionné à l'article L. 331-14 du code de la propriété intellectuelle

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-14 et R. 331-4 19° ;

Après en avoir délibéré,


### DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le collège adopte le rapport mentionné à l'article L. 331-14 du code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - La présidente de la Haute Autorité est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Paris, 30 août 2011.

Pour la Haute Autorité :



La présidente,  
Marie-Françoise MARAIS